

# Harmonie Municipale de Bonneville Ayze Vougy

## UTILISATION DE LA SALLE DE REPETITION

Révision : 20/04/09

Après un entretien avec le responsable de l'association gestionnaire de la salle de la côte d'Hyot « Les amis de la Côte », voici les consignes à respecter pour une utilisation, commune, en bonne harmonie.

Le Président : Willy JUMARIE

### CONSIGNES

---

- Mercredi : Après la répétition de l'Orchestre Junior, empiler les chaises sur un côté de la salle, grouper les instruments de percussion dans le fond de la salle. Ceci afin de permettre le nettoyage de la salle le vendredi dans la journée.
- Samedi : Après la répétition générale ou partielle, empiler les chaises sur un côté de la salle, grouper les instruments de percussion dans le fond de la salle.
- Lundi : La salle est utilisée par les « Amis de la Côte ».

Dans le cas où il y a un pot, petit repas, ranger et balayer la salle. Le matériel est disponible dans le placard des toilettes.

Mise en route chauffage (saison froide) : Lorsque celui-ci ne fonctionne pas, appuyer sur le bouton du boîtier de commande à distance, qui se trouve à gauche de la porte de la cuisine.

### PLANNING DE PRET A D'AUTRES ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS

---

La veille des dates précisées ci-après, la salle doit être entièrement vidée : Chaises empilées, instruments de percussion rangés dans la seconde salle.

Dimanche 17 mai 2009  
Dimanche 31 mai 2009  
Samedi 4 juillet 2009 ( Fête des Beignets)

Après le 14 juillet ou lors de la dernière répétition de la saison, il nous est aussi demandé pour les 2 mois d'été, de ranger la salle dans les mêmes conditions.

Merci de votre compréhension.